[LOGO ENTREPRISE PARTENAIRE]

De la Charente-Maritime aux Grandes Écoles

CONVENTION DE MÉCÉNAT
(préciser année)

ENTRE

D'UNE PART :

[Nom de l'entreprise partenaire], dont le siège social est situé [Adresse de l'entreprise partenaire],

Représentée par [Nom du représentant de l'entreprise partenaire]

Ci-après désignée « **X** »,

ET

D'AUTRE PART :

L'Association **De la Charente-Maritime aux Grandes Écoles (DCMGE)**, association Loi 1901 dont le siège est situé 22 rue Chaudruc de Crazannes 17100 Saintes,

Représentée par Brice GUILLOTEAU en sa qualité de **Président**,

Ci-après désignée « **De la Charente-Maritime aux Grandes Écoles** » ou « **l'association** »

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE

• Dans le cadre de son objet social, De la Charente-Maritime aux Grandes Écoles intervient dans les dix-sept lycées généraux de Charente-Maritime. À la date de signature, dix conventions ont été signées entre De la Charente-Maritime aux Grandes Écoles et des établissements scolaires pour faciliter la mise en place de leur action et les aider dans la mission de conseil et d'orientation des élèves de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur. Plusieurs projets de voyages scolaires, ainsi que la prise en charge de certains frais relatifs à leur orientation et leur installation dans les cursus post-bac seront

mis en œuvre pour les prochains exercices scolaires. Elle étendra prochainement son action aux étudiants des universités de Charente-Maritime.

D'autre part, De la Charente-Maritime aux Grandes Écoles met en place des actions dédiées à valoriser les opportunités professionnelles à responsabilité en Charente-Maritime et à dynamiser le tissu socio-économique du territoire. Pour ce faire, elle tisse des relations avec les entrepreneurs, les administrateurs et les élus locaux et projette de mettre en place des forums ainsi qu'un espace facilitant la mise en relation entre les étudiants et les jeunes diplômés issus de Charente-Maritime, et les employeurs du même département.

L'objectif est de mobiliser les compétences et les moyens dont dispose X afin d'aider De la Charente-Maritime aux Grandes Écoles à structurer son action et se déployer plus efficacement encore auprès des jeunes du territoire.

L'objectif est, enfin, d'utiliser le réseau de professionnels charentais-maritime de X afin de fédérer et de faire concerter ensemble le maximum d'entrepreneurs, d'élus et d'administrateurs, avec De la Charente-Maritime aux Grandes Écoles, autour de l'attractivité professionnelle de la Charente-Maritime.

X souhaite apporter son aide à la réalisation des projets ci-dessous définis et plus généralement aux actions de De la Charente-Maritime aux Grandes Écoles au titre de la présente convention de mécénat (« La Convention »).

IL EST CONVENU ET DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

1) OBJET DU CONTRAT (PROJET)

La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien à l'association pour le projet suivant : **Voyage « Découverte de la vie étudiante » (octobre 2022)**.

2) ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE MÉCÈNE

L'entreprise mécène versera à l'association la somme de **XXXXX € (XXXXX euros)**

Et/ou

L'entreprise mécène s'engage à apporter, mettre à disposition, prêter à l'association le matériel, le local, le personnel suivant : xxx, représentant une valeur de **XXXXX € (XXXXX euros)**

Et/ou

L'entreprise mécène s'engage à réaliser au profit de l'association la prestation suivante, évaluée à **XXXXX € (XXXXX euros)** : xxx (expertise de financement, étude juridique, travaux de tenue de comptabilité, d'imprimerie, prestation de transport, de communication…)

3) ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

De la Charente-Maritime aux Grandes Écoles s'engage à mettre en œuvre tout ou partie du Projet dans le respect de la réglementation applicable, notamment en matière de droit à l'image et de protection des données à caractère personnel.

L'association s'engage à faire figurer le nom et le logo de l'entreprise donatrice en tant que mécène sur les supports d'information du Projet, à l'exception de tout message publicitaire. Elle peut également valoriser auprès de son public lycéen comme de sa communauté d'adhérents les offres de X prévues à destination de ce public.

4) NON EXCLUSIVITÉ

Le Projet pourra être soutenu par d'autres sociétés ou administrations, sans que l'accord préalable de X ne doive être obtenu par De la Charente-Maritime aux Grandes Écoles.

5) ASSURANCES

De la Charente-Maritime aux Grandes Écoles s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant ses activités et ses membres.

6) DISPOSITIONS FISCALES ET FINANCIÈRES

La présente Convention est établie dans le respect des dispositions fiscales relatives au mécénat et notamment à l'article 238 bis du Code Général des Impôts (CGI).

De la Charente-Maritime aux Grandes Écoles déclare qu'elle est une association d'intérêt général habilitée à recevoir les dons et à remettre un reçu fiscal.

Les versements des sommes se feront par virements bancaires, sur le compte de l'association dont les coordonnées sont les suivantes : [Coordonnées bancaires De la Charente-Maritime aux Grandes Écoles]

7) DURÉE DE LA CONVENTION

Le présent contrat est conclu pour X (xx) ans.

8) RÉSILIATION

La Convention pourra être résiliée :
- En cas de non-respect de ses engagements par l'une des parties. Chaque partie s'engage à mettre en demeure par tout moyen la partie défaillante avant de demander la réalisation de la Convention ;
- Pour cause de cessation d'activité de l'une des deux parties. La preuve de cessation de l'activité de De la Charente-Maritime aux Grandes Écoles est apportée par un procès-verbal d'assemblée générale signé par le ou la représentant en exercice de De la Charente-Maritime aux Grandes Écoles. La preuve de cessation de l'activité de X est apportée par le jugement de liquidation du tribunal de commerce.

9) DROIT APPLICABLE

La Convention et les droits et obligations qu'elle fait naître sont régis par le droit français.

Tout différend relatif à la Convention sera de compétence exclusive du Tribunal judiciaire de Saintes.

Fait à Saintes, le xx/xx/20xx,

Pour l'entreprise X	Pour De la Charente-Maritime aux Grandes Écoles
[Nom, Qualité] *Signature*	*Brice GUILLOTEAU, Président* *Signature*